X^es^ Jeux de la Francophonie **Appel à candidatures**
Erevan, Arménie, 2027 **Présélection du CALQ**

SCULPTURE / INSTALLATION

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est à la recherche d'un ou une artiste afin de représenter le Québec au concours en sculpture-installation qui se tiendra dans le cadre des X^es^ Jeux de la Francophonie qui auront lieu à **Erevan, en Arménie, du 23 juillet au 1er août 2027.**

Informations générales concernant le concours

Le concours en sculpture-installation rassemble un maximum de 30 artistes sélectionnés provenant de la Francophonie et comprend deux parties :

- Exposition : une création réalisée pour les Jeux faisant l'objet d'une exposition collective sur le site des Jeux;
- Atelier : une création réalisée en atelier, durant les Jeux, destinée à l'exposition des œuvres fraîches.

PRÉSÉLECTION – Appel à candidatures du CALQ

Contenu du dossier de candidature

Le contenu du dossier est précisé dans le formulaire d'inscription et doit inclure :

- Formulaires dûment remplis et signés;
- Biographie (maximum 1 page);
- Description succincte de l'œuvre qui sera présentée aux Jeux, incluant une présentation de votre démarche (maximum 2 pages);
- Argumentation en faveur de la candidature (maximum 3 pages);
- Curriculum vitae (maximum de 3 pages);
- Dossier de presse (maximum de 5 pages);
- Maximum de 15 images numériques d'œuvres réalisées au cours des cinq dernières années, incluant l'œuvre proposée pour les Jeux. Outre l'œuvre proposée, les images devraient présenter au moins cinq œuvres différentes. Les images numériques doivent être numérotées par ordre chronologique croissant de réalisation. Il faut indiquer laquelle des œuvres est proposée pour les Jeux. Les images numériques doivent être libres de droits pour utilisation non commerciale.

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le CALQ respecte la confidentialité des documents et renseignements en sa possession ainsi que de ceux qui lui ont été transmis.

<u>Évaluation de la candidature</u>

Critères d'évaluation

- Qualité du travail artistique (40 %)
  - Qualité des réalisations antérieures;
  - Apport à la discipline.
- Intérêt de l'œuvre proposée (50 %)
  - Créativité;
  - Cohérence de l'expression artistique;
  - Maîtrise technique;
  - Composition de l'œuvre;
  - Dimension critique et poétique de l'œuvre.
- Retombées de la participation pour le candidat ou la candidate (10 %)

RENSEIGNEMENT ADDITIONNELS CONCERNANT LE CONCOURS ET LA PARTICIPATION AUX JEUX

<u>Spécifications du concours</u>

Pour la partie « Exposition », d'une durée de 10 jours :

- L'artiste propose une œuvre originale récente (créée après juillet 2025) et qui n'a jamais été présentée lors d'un concours international antérieur;
- Volume maximum de l'œuvre : l'œuvre doit être contenue dans un caisson de $3m^3$;
- Poids maximum : 250kg;
- Toute forme d'expression libre, les matériaux utilisés (bois, végétaux, pierre, acier, etc.) doivent répondre aux normes douanières.

Pour la partie « Atelier », d'une durée de trois jours :

- L'artiste réalise en atelier une œuvre sur la thématique « Sport ». L'œuvre sera exposée au public;
- Cet atelier sera le lieu de moments d'échanges et de rencontres entre les artistes, le public et le jury;
- Diverses animations sont prévues, en fonction d'horaires précis et tenant compte du déroulement des compétitions et de leurs horaires : projections de films d'art, conférences, rencontres avec des artistes locaux dans leur atelier, avec des sportifs, etc.

<u>Déroulement du concours</u>

- Montage de l'exposition;
- Vernissage de l'exposition et ouverture au public durant toute la durée des Jeux;
- Atelier : réalisation, sur trois jours, d'une œuvre créée sur place suivant la thématique « Sport »;
- Vernissage de l'exposition des œuvres fraîches créées sur place;
- Proclamation officielle des résultats, remise des médailles et des prix.

Obligations des participants et participantes

- L'artiste s'engage à être présent(e) du début à la fin du concours;
- Il ou elle s'engage également à être disponible et participer aux concours, ateliers et activités d'animation ou périphériques et à être disponible pour répondre aux sollicitations du jury;
- L'œuvre doit être soumise dans les délais requis afin de garantir un dédouanement rapide;
- L'œuvre doit parvenir en Arménie deux mois avant l'ouverture des Jeux (avant le 15 mai 2027), correctement emballée et dans une caisse bien identifiée;
- Dans le cadre des rencontres avec le jury, l'artiste présente un dossier explicatif de son parcours et de sa démarche artistique.

Conditions financières

Le CALQ, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, remettra à l'artiste sélectionné(e) par le jury international une somme de 3 000 $ pour les frais relatifs à la préparation de sa participation au concours.

Tous les frais de déplacement (y compris le matériel) et de séjour de l'artiste seront pris en charge par le gouvernement du Québec et le comité d'organisation des Jeux de la Francophonie. De plus, une allocation sera remise à l'artiste pour son séjour à Erevan, en Arménie.

Le CALQ offre un soutien financier aux artistes en situation de handicap afin de leur assurer un accès à ses services. Remplissez la section correspondante de votre formulaire (Formulaire d'inscription – Renseignements personnels) pour en faire la demande.

Conditions matérielles et techniques

Le Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF) assure aux concurrents et concurrentes les meilleures conditions possibles.

Pour la partie « Exposition » :

- Lieu public de qualité, bien situé dans la ville et rassemblant les conditions nécessaires à la présentation de l'exposition de manière muséale et professionnelle;
- Salles prêtes à accueillir l'exposition suivant le plan du scénographe, installation son et lumière.

Pour la partie « Atelier » :

- Espace de qualité, spacieux, aéré, bien équipé, pouvant accueillir 30 artistes;
- Atelier ouvert au public;
- Matériel de base mis à disposition par le CNJF.

* Les informations respectent les décisions adoptées par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF). Toutefois, certains ajustements ont été apportés par le gouvernement du Québec pour correspondre à ses besoins.